

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES SUR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION AUTORISANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LE BÂTIMENT PRINCIPAL SIS AU 144, RUE PRINCIPALE

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉOLUTION CI-HAUT MENTIONNÉ.

AVIS PUBLIC, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :


1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 février 2023, le Conseil municipal de Sainte-Claire a adopté le premier projet de résolution intitulé : « **Premier projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le bâtiment principal sis au 144, rue Principale** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 mars 2022 à 16 h 00, dans la salle des délibérations du Conseil au 135 rue Principale, à Sainte-Claire, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).
3. Que lors de cette assemblée, le projet de résolution y sera présenté et les citoyens pourront se faire entendre à cet effet. Les documents accompagnant le projet de résolution peuvent être consultés au bureau de la municipalité, sis au 135, rue Principale, aux heures normales d'ouverture.
4. Qu'au cours de cette rencontre publique, la mairesse expliquera ledit projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
5. Ledit projet de résolution contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Résumé du projet de résolution

Cette résolution vise à autoriser, sous certaines conditions, le projet consiste à exercer une habitation communautaire de 8 chambres à coucher (8 personnes non apparentées) dans le bâtiment principal sis au 144, rue Principale, dans la zone 12-Ha selon le règlement de zonage numéro 2022-720.




DONNÉ À SAINTE-CLAIRE, CE 20 février 2023.


Le directeur général/greffier-trésorier adjoint
Simon Roy, DMA, OMBE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis à bureau municipal le 20 février 2023 et à l'Église le 20 février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour de février 2023.


Le directeur général/greffier-trésorier adjoint
Simon Roy, DMA, OMBE